

# LYON-SPORT

Seul Journal de tous les Sports de la Région Lyonnaise, des Alpes, et du Sud-Est  
Organe officiel de l'AUTOMOBILE-CLUB DU RHONE et des Sociétés sportives  
PARAISANT LE LUNDI ET LE SAMEDI

Téléphone : 27-45

Téléphone : 27-45

### ABONNEMENTS :

Rhône et Départements limitrophes.....	10 fr.
Autres Départements.....	11 »
Etranger.....	12 »

### ADMINISTRATION ET REDACTION :

LYON -- 34, Rue Tupin, 34 (à l'entresol) -- LYON

Les manuscrits ne sont ni conservés ni rendus

### AVIS AUX CORRESPONDANTS ET AUX SOCIÉTÉS :

Les Communications doivent parvenir avant le Jeudi soir.  
Les Comptes-Rendus des Réunions, pour paraître le lundi, doivent être envoyés par hors-sac au dernier courrier du dimanche (S'entendre préalablement avec la Direction, enveloppes spéciales).

Les Annonces sont reçues au Bureau du Journal

## Chronique du Sport

Et voilà que le chevalier Pini apprend le catéchisme.

Il y découvre — horrible détail — que la Sainte Eglise réprouve le duel. Je vous laisse à penser de quel effroi pieux le vaillant escrimeur a été saisi. Il s'est vu déjà consumé par les flammes éternelles et la contrition parfaite est entrée dans son cœur.

Aussitôt il saisit sa plume de Tolède pour un communiqué à la presse. Peuples chrétiens et barbares, admirez! Le grand Pini s'humilie devant Dieu. Il regrette de l'avoir offensé et il annonce *urbi et orbi* qu'il renonce pour jamais au duel, à ses dangers, à ses pompes et à la réclame légitime qui en découle.

Ce n'est pas tout. Le même courrier nous apprend que le chevalier Pini ne se produira plus dorénavant en assaut public; il disparaît comme tireur et il se retire dans la coquille du professeur.

O sublime et naïf fumiste! Quand donc prendrez-vous l'habitude d'exprimer simplement les choses simples?

Vous ne vous sentez plus la vigueur du jeune âge, vous craignez de voir votre étoile pâlir à côté d'autres moins anciennes. Rien n'est plus naturel; on ne peut pas être et avoir été. A quoi bon faire intervenir le Père Eternel dont vous vous fichez comme d'une guigne, au respect que je lui dois.

Ne valait-il pas mieux informer l'univers — puisqu'au-si bien il faut, pour votre bonheur, que le monde entier s'occupe de vous — que vous passez dans la réserve comme il convient à un Monsieur de votre âge? Nul n'a jamais songé à contester vos qualités d'escrimeur et votre profonde science des armes. Vous les avez prouvées dans maint assaut, mieux que dans vos duels que — vous me permettez de vous le dire — on n'a pas toujours pris au sérieux. Dormez donc en paix, chevalier Pini, et travaillez à votre salut. Nous allons parler d'autre chose.

Il y a tant de célébrités qui naissent chaque jour. Tous les métiers sont bons pour arriver à la gloire. Il y a, quelques mois, c'était un concierge que toutes les femmes s'arrachaient, sous prétexte qu'il maniait avec une égale maîtrise la manche à balai et le porte-plume à l'usage des demivierges.

Cette fois-ci — combien plus sympathique — c'est le cocher Jonquard qui est le héros du jour. Deux années de suite il a enlevé la première place dans la Coupe Gordon-Bennett des fiacres parisiens. Ce Jonquard est un artiste, déclare-t-on, quoique, pour être juste, une bonne partie du mérite revient de droit au cheval qui a couvert la distance dans un temps phénoménal. On l'ignore cependant, ce brave animal. Ceux qui sont à la peine ne sont pas toujours à l'honneur.

C'est ainsi que nos joueurs lyonnais de hockey sur glace, après avoir remporté un peu partout des succès remarquables, sont en passe de se voir dépouillés du droit de participer à la réglementation du sport où ils excellent. Un Comité central s'est déclaré, à cet effet, compétent et inflexible et il va nous sortir un règlement qui a des chances de n'être pas cochon. Bien entendu, la majeure partie des membres de ce comité n'a jamais chaussé un patin, ni manié une crosse.

En France, nous avons vraiment trop de longanimité vis-à-vis des gens qui, un beau jour, s'improvisent dirigeants. Autant la centralisation par groupement de délégués élus est rationnelle et utile, autant ces coups d'Etat au petit pied sont nuisibles et ridicules.

Moi, qui ne suis pas un nerveux et qui, au demeurant, n'ai jamais posé mon séant sur la selle d'une bicyclette, je me sens devenir anarchiste lorsque je lis les ukases de

l'Union Vélocipédique Française (U.V.F. pour ses victimes) et je me demande en vertu de quelle candeur les exigences de ce groupement arbitraire sont supportées par les sociétés cyclistes lyonnaises. Sont-elles hallucinées, par le titre et par l'éloignement? Ignorent-elles qu'il n'y a au fond de toute cette histoire qu'une question de centralisation à outrance et mal comprise dans laquelle se complaisent les gros pontes gonflés de l'importance qu'ils se donnent?

Braves gens qui vous promenez à bicyclette plus vite que les autres, que ce soit sur le macadam des routes ou sur le ciment des vélodromes, envoyez vite promener tous ces gens-là et restez maîtres chez vous.

G. T.

## HIPPISME

### Le Pari aux Courses

M. le Préfet du Rhône vient d'adresser aux sociétés hippiques la lettre suivante : « La Commission extra-parlementaire instituée par le ministère de l'Agriculture, en conformité d'une motion de la Chambre des Députés pour l'étude des questions se rattachant au pari mutuel, s'est prononcée à l'unanimité pour la suppression radicale des bookmakers sur tous les hippodromes sans exception.

« Cette mesure, appliquée à Paris depuis le 1<sup>er</sup> septembre dernier a donné des résultats décisifs.

« C'est ainsi que, depuis cette date à ce jour, les sommes engagées au Pari Mutuel se sont accrues de plus de onze millions.

« Je viens de donner des instructions au personnel de police pour qu'à l'avenir les prescriptions de la loi du 2 juin 1891, soient rigoureusement observées.

« Il ne vous échappera pas que tous les paris illicites ont pour conséquence de réduire les recettes du Pari Mutuel au préjudice des sociétés elles-mêmes dont le prélèvement se trouve diminué.

« Je vous prie, en conséquence, de vouloir bien faciliter la tâche des agents de surveillance et de contrôle du Pari Mutuel dans les conditions indiquées par la circulaire ministérielle du 30 octobre 1903, dont je vous ai transmis une copie le 4 novembre suivant ».

Dans une remarquable étude, le *New-York Herald* a publié un très intéressant article sur la crise actuelle des courses. « La décision prise au sujet des paris n'est pas envisagée avec faveur dans les cercles sportifs français ».

« Les propriétaires d'écuries étrangères se détournent des courses françaises. Le pari au livre fonctionne dans tous les pays où les courses de chevaux sont en honneur. Cette forme de pari, c'est universellement admis, fournit aux propriétaires leur seule chance de rentrer dans les très fortes dépenses qu'entraîne une écurie de course. Ils ne trouvent pas les mêmes avantages au pari mutuel, car là, ils sont obligés de parier publiquement. S'ils croient une chance, à leur cheval, et qu'ils appuient cette chance, cette circonstance est connue de tout le monde et chacun peut en profiter autant qu'eux : ainsi un cheval qu'ils auraient pu prendre à dix ou quinze contre un, part à cinq ou quatre, et même moins. La cote est forcément beaucoup moindre et, en cas de victoire, le bénéfice insignifiant.

« Il est essentiel pour eux de trouver une chance de couvrir leurs frais. Si on leur enlève les moyens de parier avantageusement, en un mot, s'ils ne peuvent profiter d'une connaissance plus sérieuse de la forme et de la condition de leurs chevaux, ils seront très probablement amenés à s'abstenir de prendre part aux courses françaises et ils préféreront s'intéresser aux courses disputées dans des pays où ils trouveront un traitement plus hospitalier et plus libéral.

« Chacun a pu constater, et les autorités

## Galerie Sportive

Noël CESSIEUX

Membre du Football-Club de Lyon, du Stade Valentinien et d'un tas d'autres stades.



SES SPORTS : Football, Rowing, Footing, Escrime, Patinage, Tennis, etc. Donc sportif toujours, aimable continuellement, sympathique à l'excès. Sa haute silhouette est bien connue des sportifs.

Fabricant de poteaux en bois et de cure-dents en bois, il en fournit lui-même le modèle... en bois.

Epéiste, remarquable, il est resté, de haute lutte, vainqueur du grand tournoi d'épée à Grenoble.

Rameur audacieux, il descendit le Rhône en canoë, mais le remorque souleva en chemin de fer. Très solide sur ses bases, joue aux acants, emmène les mêlées. Ses grands bras sont des poteaux redoutables en touche, ses petits pieds terrifiants dans les dribblings.

Il ne gandra plus, car il n'est pas Espagnol, quoique de Valence (Drôme) adhère à toutes les sociétés athlétiques des pays qu'il fréquente. N'a-t-il pas chanté l'Internationale à Paris, comme équipier di primo cartello!!

Sa devise est : « Un match de football vaut bien deux cents kilomètres et plus ».

H. G.

le commerce et les différentes industries de Paris ».

Les propriétaires étrangers ne sont pas les seuls intéressés; nos propriétaires français en subissent les mêmes conséquences. Voyez-vous Ed. Blanc, Lieux, de Fontarce, Liénart, de Rothschild et Cie se présenter aux guichets du pari mutuel et retirer pour 10, 20, 50 et même 100.000 francs de tickets! La répartition serait vite faite : 4 fr.50 par unité de cent sous!

Maintenant on néglige trop ce bon public de France et de Navarre qui, lui aussi, veut apporter son obole à « l'Élevage » et à la « Bienfaisance ».

Plusieurs centaines de millions sont joués chaque année dans des agences clandestines. Nous voyons tous les jours que des « listes et enjeux » sont saisis. C'est enfantin à côté des sommes qui sont jouées. Pourquoi l'Etat veut-il se montrer plus royaliste que le roi? C'est faire acte de fausse pudeur que de vouloir — ou affecter de vouloir — empêcher ces jeux clandestins. Tout citoyen a le droit incontestable de risquer son argent comme il lui plaît. Les lois, les règlements, les circulaires, les mesures de sûreté n'enlèveront jamais ce penchant au jeu qui appartient à toutes les nations.

Pourquoi voudrait-on priver un Lyonnais qui n'a pas vingt-cinq louis, ni du temps à dépenser, pour aller aux courses de Paris de Bordeaux, de Marseille ou de Nice, de jouer sur son dada favori?

L'Etat monopolisateur ne ferait-il pas mieux d'encadrer ce « vice » en autorisant officiellement ces agences clandestines (surveillées par un contrôle sérieux) et de rentrer sur les sommes jouées son fameux 10% en le répartissant par exemple : 4% à l'élevage, 2% aux œuvres de bienfaisance générales; 3% à l'entrepreneur de l'agence, 2% au contrôle de l'Etat et 2% au bureau de bienfaisance de la ville où les paris sont faits?

Les joueurs et les agences auraient toute franchise, l'élevage et la bienfaisance pourraient récupérer ainsi des sommes fabuleuses qui échappent à ces œuvres dont l'Etat est le père nourricier bien imprudent.

Ce n'est qu'une idée, mais elle fera sûrement son chemin parce que cette idée s'impose.

D'ARCINE DE B.

## Nouvelles Hippiques

M. Auguste Bérard, s'est rendu acquéreur de Glen.

Le jockey d'obstacles Miller est rentré au service de M. A. Zadroplito.

M. Jean Ravel a pris comme entraîneur particulier E. Watts, qui dirigeait autrefois l'écurie du comte H. d'Espous de Paul.

Le comte H. d'Espous de Paul a pris à son service le jockey d'obstacles, G. Sutton.

L'entraîneur Camille Bassigny conserve la direction de Castiglione et d'Ametzla en vue des épreuves de Nice.

Miss Sidney, l'ancienne jument de M. Mermier, est annoncée comme devant prendre part au meeting de Nice.

Rosny, à M. de Gaullier, s'est classé second vendredi à Enghien, dans une course de haies 2.800 mètres.

Dilecto, l'ancien cheval du marquis de Tracy, devient la propriété de Mme Cl. Procureur.

L'Assemblée générale, dans sa dernière réunion a procédé au renouvellement de la commission qui a été composée comme suit : président, M. Joseph Merle; vice-présidents, MM. Charles Laurent, Ernest Fongeron, Albert Giraud; secrétaire général, M. André Reboul; trésorier, M. Léger; commissaires, MM. Emile Maureau, marquis Pierre de Binard, Maurice Long; commissaire adjoint, M. Charles Tiran.

Des félicitations et des remerciements sont votés à M. Emile Maureau qui, depuis six ans était à la tête de la Société des Courses de Valence qu'il avait fondée, mais dont les occupations aujourd'hui l'obligent à démissionner, il a bien voulu néanmoins accepter les fonctions de commissaire. Tous nos vœux au nouveau président M. Joseph Merle, le sympathique sportman dont

les couleurs sont souvent applaudies sur tous les hippodromes de la région.

M. Mermier enverra également à Nice, pour y disputer leurs engagements, Arano et Serpente.

Voici qu'à nouveau on parle de Tod Sloan mais pour signaler sa disparition définitive du monde du turf pour rentrer dans celui du théâtre. Il semble que, dès ses débuts, la fortune doit lui sourire, puisque le théâtre du Vaudeville de New-York lui assure des appointements de 7.500 francs par semaine, ce qui n'est pas trop mal pour un débutant.

A la vente de M. Lieux, Va et Vien a été adjugé pour 25.000 francs à M. Ch. Liénart qui a également acheté Georgian.

M. J. Merle, de Valence, a vendu au dépôt de remonte d'Arles son poulain de trois ans, Pontivy.

Dans la réunion tenue la semaine dernière par la Société Sportive de Marseille, les commissaires MM. Léon Rambaud, Roger Hesse et Louis Bertoli ont été réélus.

Paul Bourassin n'est plus au service de M. L. de Romanel, chez qui il était employé comme premier garçon.

En vente le volume mensuel de la *Chronique du Turf*, édition de novembre, contenant : le compte rendu des courses de l'année en France, principales courses à l'étranger, suivi d'une liste alphabétique des performances, avec le pedigree de chaque cheval et un renvoi de page à page permettant de trouver de suite les performances de chaque cheval. — Courses à venir en 1905, etc., etc. Prix : 3 fr. par la poste, 3 fr. 25. Se trouve à Paris, à la direction de la *Chronique du Turf*, 4, place de Valois (Palais-Royal).

Blairsy, entraîneur à Chalons-sur-Saône, prend des chevaux de galop à l'entraînement. Possède pistes en sable des meilleures.

**GRAND BAZAR DE LYON**  
31, Rue de la République, 31  
SOUS-SOLS SOUS-SOLS  
SELLERIE — HARNACHEMENT  
Articles pour installation d'écurie et de Sellerie  
Fournisseur des Principales Écuries de la Région  
FOURNITURES POUR CYCLISME ET AUTOMOBILISME

## AUTOMOBILISME

### La Coupe Provinciale du Sud-Est

Le Congrès annuel de la *Fédération du Sud-Est* se tiendra à Paris au mois de décembre prochain, à l'occasion de l'Exposition.

L'organisation de la *Coupe Provinciale* en 1906 revient à l'Automobile-Club de Salon qui saura donner au concours de tourisme dont elle est, dorénavant, l'enjeu, toute l'importance qu'il mérite. Nous savons déjà que trois équipes présentées par Marseille, Lyon et Salon, disputent la Coupe que détient, cette année, l'A.-C. de Marseille. Il est probable que Nice sera également en ligne.

Ajoutons que l'itinéraire de la Coupe Provinciale partira de Marseille pour arriver au sommet du Ventoux, en passant, naturellement, par Salon. Les essais de vitesse en palier auront lieu en Crau, les essais en côte sur la montée du Ventoux.

### Automobile-Club d'Auvergne

Dans sa dernière réunion, le Comité de direction de l'A.C.A. a définitivement décidé la création d'une *Coupe d'Auvergne* pour concours de tourisme, 1000 kilomètres en montagne et pays accidentés.

Cette Coupe serait disputée en cinq journées et dans les premiers jours du mois de septembre 1906.

Les principales villes traversées par l'itinéraire seraient les suivantes :

Départ de Clermont-Ferrand, Riom, Châtelguyon, Châteauneuf-les-Bains, Elzeuil, Vichy, Thiers, La Chaise-Dieu, Le Puy, viaduc de Garabit, Saint-Flour, Aurillac, Vic-sur-Cère, Murat, Marcenat, Massiac, Brioude, Aurzon, Issoire, Saint-Nectaire, Le Mont-Dore, La Bourboule, Rochefort, en-Montagne et Clermont-Ferrand.

### Le Fisc et les Automobiles

Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt d'où il ressort que la pénalité de la double tax-

**AUTOMOBILES**  
152-154, route d'Heyrieux, LYON  
TÉLÉPHONE 34-73

# MIEUSSET

Châssis 12 chevaux, 2 cylindres  
Châssis 16-25-40-60 chevaux, 4 cylindres  
GROUPES MOTEURS CANOTS et CAMIONS AUTOMOBILES

est encourue par le propriétaire d'automobile qui n'a pas effectué à la mairie la déclaration de possession conformément à la loi du 2 juillet 1862...

Le Conseil d'Etat vient de rendre un arrêt dont les automobilistes devront faire leur profit, s'ils veulent éviter la pénalité de la double taxe.

On sait que les possesseurs de toutes les voitures, automobiles ou non, doivent effectuer une déclaration à la mairie de l'une des communes où séjournent les éléments imposables.

Mais l'Administration a considéré cette seconde déclaration comme insuffisante et a imposé la double taxe aux automobilistes négligents.

Les possesseurs de voitures automobiles feront donc bien de ne pas omettre la déclaration qui leur est prescrite de faire à la mairie.

La Fédération des Automobiles-Clubs Régionaux a décidé de se réunir en juin prochain à Paris. Une grande manifestation automobile sera organisée à cette occasion.

Elle a également décidé de remettre à tous les maires qui en feraient la demande, une affiche relatant de Code de la Route.

Faites recharger en Jupiter vos pneus usés, vous doublerez leur durée.

Pour la garantie des accidents qu'ils peuvent causer à autrui, MM. les propriétaires d'autos sont priés de s'adresser à la Compagnie d'assurance "Zurich" assureur officiel de l'A.C.R.

N DEMANDE :

Automobile d'occasion par acquéreur pressé, de préférence de Dion de 8 à 16 chevaux ou 18-24 de bonne marque.

Convocation d'Actionnaires

Lyon. Société des automobiles Pilain, 6 déc., 10 h. 1/2, Palais du Commerce.

Établissements Bergougnan et Cie, 2 déc., 10 h. m., siège social, Clermont-Ferrand.

FORMATIONS DE SOCIÉTÉS. Courbevoie. MM. Villatte, Kraibig et Cie, pneumatiques, 39, avenue Marceau.

Paris. Société des automobiles Brillié, 19, rue Auber. Capital: 500.000 fr.

Paris. Société en commandite A. de Masol et Cie, automobiles, rue de la Boétie, 59.

Paris. Société en nom collectif Demeester, vente des produits « Grifon », avenue de la Grande-Armée.

Paris. Société en commandite Buchillet et Cie, pneumatiques cuir antidérapants « Vulcan », avenue de la Grande-Armée.

Paris. Grand Garage de l'Opéra. Garage d'autos, réparations, etc., 25, rue Mogador.

SAINT-ETIENNE. Wolff, garage, 18, rue Baylay. — 31 octobre 1905.

DISSOLUTIONS DE SOCIÉTÉS. Paris. MM. Huret et Félix-Max Richard, carrossiers, 21, avenue des Champs-Elysées.

Paris. MM. Joris et Dambrun, machines-outils, 23, boulevard Richard-Lenoir.

Paris. Société anonyme Volta, 12, rue du Dôme. — Acte du 13 octobre.

Besançon. Société anonyme des hauts-fourneaux, forges et forges de Franche-Comté, 27 novembre, 2 h. salle Saint-Georges.

Formations et Dissolutions de Sociétés. Suresnes. Société en nom collectif Goffin et Leude, pneumatiques, 3, St-Cloud.

Paris. Société en nom collectif Marcel Cosset et Cie, vélocipèdes, articles similaires, 4, 6, 8, 10, 12 et 14, Demarquay.

Paris. Société en nom collectif Bousquet et Cie, automobiles, 95, av. des Champs Elysées.

Adjudications. Lyon. Fenne du canotage, du patinage et du droit de pêche sur le lac du parc de la Tête-d'Or.

Assurances

Nous avons l'honneur de porter à la connaissance de nos lecteurs que nous venons de créer un service général d'assurances, entièrement gratuit, traitant plus particulièrement les assurances spéciales: concernant les accidents résultant de l'usage des autos, motos, cycles, chevaux, voitures, etc.

Il va sans dire que nous ne recommandons que des Compagnies de premier ordre; toutefois, chaque proposant sera libre de choisir la société qui lui plaira.

Notre but est simplement d'éviter à nos lecteurs des démarches et formalités, souvent longues et parfois ennuyeuses et, surtout, de les guider, par notre expérience et nos connaissances techniques, dans la rédaction et le choix de leurs contrats, afin qu'ils soient complètement à l'abri, en cas de sinistres.

A l'occasion du nouvel an et de l'inauguration de notre service d'assurances, nous offrons un abonnement d'un an au Lyon-Sport à toute personne contractant une assurance quelconque par notre intermédiaire.

Cette offre de prime est valable jusqu'à fin janvier 1906. Ecrire Service d'assurances, au Lyon-Sport.

BENZO-MOTEUR Essence de Pétrole Spéciale POUR AUTOMOBILES GRAND PRIX PARIS 1900 FENAILLE & DESPEAUX 1, Rue Constantine, LYON

CYCLISME

SUPPRESSION DU COMITÉ D'AMATEURISME du Rhône

En suite d'une décision prise par le Comité Directeur de l'U.V.F., le Comité d'Amateurisme du Rhône, que présidait M. Didier, a été supprimé.

Ces comités étaient formés d'un délégué par société affiliée, mais, jusqu'à ce jour, les décisions prises par ces comités régionaux ne pouvaient être rendues officielles qu'après homologation du Comité directeur à Paris.

Désormais le sport cycliste en province relèvera entièrement des Comités départementaux sportifs dont les décisions seront officielles aussi bien pour les professionnels que pour les amateurs.

Une tentative de décentralisation, demandée déjà depuis bien longtemps, serait tout à l'honneur de l'U.V.F.

Les convives font alors à nouveau bonjour au menu, puis, au dessert, M. Ch. Starcelli débite sa Revue Sportive.

Le Bulletin Officiel de cette semaine nous donne la composition suivante:

- 4 délégués par société affiliée; 1 délégué par 50 membres individuels et au-dessous, et par fraction de 50 membres; 5 délégués par fédération affiliée, dans le seul département du siège social de ladite fédération, quel que soit le nombre de sociétés qu'elle réunisse.

Nul n'ignore donc que les individus n'ont jamais été les sujets de nos discussions sportives. Ils se contentent de payer 6 francs: les uns pour porter l'insigne et le porte-carte; les autres pour obtenir des réductions dans les magasins et très peu (sauf pour les brevets), afin de courir assidûment.

Que vient donc faire ici cette représentation de un délégué par 50 individuels ou fraction de 50?

Le département du Rhône compte environ 500 individuels, peut-être 400, peut-être 600, personne n'a jamais pu le savoir au juste. Nous aurons donc encore le subterfuge d'une vague représentation au nouveau Comité Sportif, dont le noyau sera constitué par les 8 à 12 délégués nommés par les dirigeants de l'U.V.F., sous ce fallacieux motif de représenter les individus lyonnais et faire ainsi la majorité recherchée.

Il n'y aura donc pas grand chose de changé, à Lyon tout au moins, car les représentants des sociétés, les seules intéressées, seront toujours en minorité dans les votes contre le Bloc des consuls et vice-consuls uvéistes.

Par ces temps de séparation à outrance, quand verrous-nous donc la séparation radicale des individuels et des sociétés?

Autrement dit, les sociétés gouvernées par elles-mêmes et non par de prétendus délégués, d'individuels mis là le plus souvent pour soutenir des intérêts tout différents?

Saura-t-on profiter de la porte ouverte à une Fédération affiliée et ne serait-ce pas là le vrai moyen d'organisation pratique pour nos sociétés lyonnaises: la Fédération indépendante, mais affiliée! Mais là encore nos 25 ou 30 sociétés seraient jouées, elles n'auraient droit qu'à 5 délégués contre 12 représentants des individuels.

Vous le voyez, on a bien tout fait, sous prétexte de décentralisation, pour conserver le pouvoir central prédominant. L'U.V.F. est encore plus subtile dans ses principes que dans ses décisions.

Lyonnais! ayez-vous le courage et la sagesse, comme à Marseille, de grouper vos sociétés en Fédération et, ce jour-là, tout comme la Fédération Cycliste du Midi, vous verrez venir la Vieille Bique et c'est vous qui, à votre tour, lui dicterez vos conditions.

Aurons-nous moins d'énergie et de vigueur morale qu'à Marseille?

Nous aurons l'occasion, dans un prochain article, d'envisager la nouvelle situation faite à la Fédération Marseillaise et d'examiner si, jouée encore une fois, elle ne doit pas entrer à nouveau en pourparlers avec notre Fédération Lyonnaise et aboutir, cette fois, à une toute autre solution, plus générale et plus sage!

V. BROCHU.

VALENCE. — Banquet de l'Union Sportive Valentinoise. Cette active société qui s'est assurée, cette année, la suprématie sportive dans la région de la Drôme et a réussi à faire revivre le Velodrome de Beaumes-les-Bains...

Après l'apéritif pris au siège social, tout le monde se trouve réuni, à midi, dans la salle du banquet, coquettement décorée pour la circonstance de drapeaux et ornements encadrant le fanion et le monogramme de l'U.S.V.

Le repas succulent commence alors au milieu de la plus grande animation. Puis, au coup du milieu, le dévoué président, M. Jules Duclos, demande quelques instants de silence pour remercier tous les sociétaires de leur activité en 1905...

Il termine, lui aussi, par l'appel de tous les dévouements autour de l'inaltérable président, son ami, M. J. Duclos. Ce di-cours est applaudi comme il convient.

Les convives font alors à nouveau bonjour au menu, puis, au dessert, M. Ch. Starcelli débite sa Revue Sportive.

La soirée se termine au Café de l'Europe où nos sportifs lèvent encore une fois leur verre en l'honneur et à la prospérité de l'Union Sportive Valentinoise.

ANNONAY. Hier a eu lieu le cross cyclopédestre organisé par l'Amical Cycle Annocéen. La course, qui devait avoir lieu dimanche dernier, n'a pas pu se donner à cause du mauvais temps.

Un nombreux public assistait au départ, malgré le temps relativement froid. C'était en effet la première fois que se donnait à Annonay une course de ce genre.

A signaler seulement une chute et des avaries de machine arrivées au favori Faure, et qui l'ont obligé à abandonner. C'est regrettable.

Les parcours, très dur, comprenait environ 20 kilomètres. Voici les résultats: 1. Bouvier, en 1 h. 3'; 2. Douzel, en 1 h. 8'; 3. Ravel, en 1 h. 9'; 4. Grange, en 1 h. 40'; 5. Chaussepied, en 1 h. 47'.

CRÉMIEUX TAILLEUR PARISIEN Succursale de Lyon: 83, rue de la République. HIVER 55 PARDESSUS GRANDS RAYONS POUR DAMES

ESCRIME

Grand Assaut à Genève

Samedi, à l'occasion de son assaut annuel, la Société d'Escrime de Genève, qui entretient les meilleures relations avec la Société d'Escrime de Lyon, avait convié plusieurs de nos tireurs à croiser le fer avec les amateurs suisses.

C'est ainsi que M. Coupât ouvrit la séance avec M. Schwarz, de Genève; M. Carriar avec M. Audeoud, et enfin le maître de notre salle lyonnaise, M. Goyard, avec M. Pictet de Rochement, amateur genevois.

Notre épéiste distingué, M. Clergué, s'est rencontré avec M. G. de Tiffenau, de Fribourg, élève de M. Edmond Trigault, et quo

nous avons eu déjà le plaisir de voir à Lyon.

M. Bergès, professeur à Paris, a fait assaut avec le professeur italien, M. Enrico Pessina, et a trouvé avec le maître genevois, H. Berretrot, un adversaire plus redoutable.

Le lendemain, un banquet réunissait tous les tireurs et nos Lyonnais, heureux d'une pareille réception, rentraient hier à Lyon.

Un Tournoi à Lyon

La Fédération des Sociétés et des Salles d'Armes de France vient d'accorder son patronage pour 1906 à un tournoi organisé à Lyon, en avril, par le commandant d'Espéroux.

La Coupe de France (fleuret, amateurs), sera tirée à Paris, en février 1906, pour le vingtième anniversaire de la Société d'Encouragement.

Les Armes, le nouveau et déjà si important organe spécial de l'escrime, publient cette semaine le texte inextenso de la plaquette de MM. Kirchlhofer et G. H. Berger: Vers l'unification de l'Escrime.

Nous ne saurions manquer de signaler à nos lecteurs cette œuvre remarquable de simplicité, de science profonde des armes et d'intelligent progrès. Le système de Règlement pour les poules à l'épée y est exposé tout au long, sous sa forme définitive.

Pour ceux de nos amis qui désireraient s'abonner aux Armes, rappelons que cette Revue a son siège à Paris, 29, rue Notre-Dame-de-Nazareth (un an: 40 francs).

- Sommaire du n° 16 (15 novembre 1905): L'Arme Nouvelle par... Louis d'Harcourt. Echos... Roussillon. L'Aérost... Max de Nansouty. Le Duel de St. Colat Chamol... Pierre Mille. Au Japon. Le Culte de l'épée... E. Gomez-Carrillo. De la Critique... Marcel Bouleenger. Les récents progrès de l'Artillerie Française... L'Anti. Les Armes et les Brevets... L'Inventeur. Les Dimanches de la Quinzaine... La Rédaction. Partie officielle... Gaston Renaud. Echos des Salles et des Sociétés... Le Prévoir. Supplément Vers l'unification de l'Escrime... Kirchlhofer-Berger. Double Noir.

LE HOCKEY SUR GLACE

Les règles officielles du jeu.

Le hockey sur glace a pris, nous l'avons dit, une extension considérable à Lyon, et nombreuses sont les équipes qui, maintenant, pratiquent ce sport.

Nous donnons donc ci-dessous les règles adoptées par l'U.S.F.S.A. dans sa séance du 2 novembre dernier.

Mais empressons-nous d'ajouter que ces règles diffèrent beaucoup de celles élaborées par les sociétés lyonnaises et qui ne sont qu'une copie de celles faisant loi en Suisse et en Angleterre.

Aussi ces règles adoptées par l'U.S.F.S.A. n'ont-elles pas manqué de provoquer les protestations des clubs lyonnais. Le Comité du Sud-Est de l'U.S.F.S.A., dans une réunion extraordinaire, tenue mercredi dernier, a donc accepté avec empressement l'offre gracieuse de MM. Knerer de Fernex et Aubert, du Sporting Club, de se rendre à Paris pour faire valoir devant le Conseil de l'Union les objections à présenter au nouveau règlement.

Il est, du reste, inadmissible que l'U.S.F.S.A., avant d'adopter définitivement le règlement, ne prenne l'avis des clubs de Lyon, seule ville, en France, où le hockey sur glace se pratique assidûment et avec succès, durant l'hiver.

Article premier. — La partie se joue entre deux équipes comprenant chacune six ou sept joueurs.

Chaque équipe se compose d'un gardien de but, deux ou trois arrières, trois avant dont l'engagement.

Art. 2. — Le terrain de jeu peut être modifié suivant la conformation de la piste avec une longueur maximum de 100 mètres et une largeur de 33 m.

Art. 3. — Les buts sont placés au milieu de chaque ligne de but, indiqués par 2 poteaux verticaux, hauts de 1 m. 25, écartés de 4 m. 50 et distants d'au moins 0 m. 80 de l'extrémité de la piste.

Art. 4. — En avant des buts on trace un demi-cercle, dit cercle de but, de 4 mètres de rayon, dont le centre est le milieu de l'écartement des deux poteaux.

Art. 5. — Le hockey se joue à l'aide d'un palet carré en caoutchouc vulcanisé, garni de clous à tête ronde, d'une épaisseur de 3 centimètres et d'un diamètre de 7 centimètres.

Art. 6. — Les crosses sont en bois, plates, et sans aucune garniture de métal.

Art. 7. — Le jeu commence par un engagement au centre de la piste, au coup de sifflet de l'arbitre.

Art. 8. — La partie comprend deux reprises de 15 minutes chacune avec une mi-temps de 10 minutes.

La partie est gagnée par l'équipe faisant le plus grand nombre de buts pendant ces 30 minutes.

En cas d'égalité de buts à la fin de ce temps, le jeu continue pendant 10 minutes encore. Si au bout de ce temps, l'égalité des buts se reproduit, on joue une autre partie de 30 minutes.

Les buts sont changés de côté après chaque reprise.

Art. 9. — Le gain d'un but s'obtient en faisant passer le palet de front entre les deux poteaux du camp adverse, et en dessous d'une ligne imaginaire passant par le sommet des deux poteaux.

Art. 10. — Le gardien de but ne doit pas, pendant le jeu, s'élever ni s'agenouiller, ni s'asseoir sur la glace, et doit par conséquent conserver sa position debout.

Art. 11. — Le jeu s'arête chaque fois que le palet est en touche. Le palet est considéré en touche:

- 1° Lorsqu'il pénètre dans le cercle de but ou dans les lignes de but. 2° Lorsqu'il sort des lignes de touche délimitant le terrain de jeu. Art. 12. — Le palet ayant pénétré dans le cercle de but ne peut être repris par aucun joueur avant d'avoir été relancé par le gardien de but. Les joueurs du camp adverse peuvent se tenir à 5 mètres sur la même ligne que les avant du camp relanceur, mais non entre ceux-ci et le cercle de but. Art. 13. — Le palet ayant pénétré dans les lignes de but sera relancé par le gardien de but ou par un arrière du côté où il a pénétré. Art. 14. — Le palet étant sorti des lignes de touche sera relancé par un joueur du camp opposé à celui qui l'a envoyé en touche. Les joueurs se tiennent à 5 mètres de la ligne de touche. Au coup de sifflet de l'arbitre, ils peuvent s'élever pour reprendre le palet. Art. 15. — Il est formellement interdit et considéré comme faute:

- 1° de charger ou de saisir l'adversaire; 2° d'arrêter l'adversaire avec la crosse; 3° de frapper le palet en levant la crosse plus haut que le genou; 4° de donner un coup à la volée; 5° d'accrocher les palins ou la crosse de l'adversaire; 6° de prendre part au jeu n'ayant plus la crosse en main.

Art. 16. — Il est permis d'arrêter le palet, mais non de le relancer avec aucune partie du corps.

Art. 17. — L'arbitre pourra exclure du jeu, un joueur dont la conduite lui paraîtra violente.

Art. 18. — Si le palet touche l'arbitre, il est remis en jeu par un engagement à l'endroit où il a été touché.

Art. 19. — Au cas où une faute se produit, le capitaine du camp opposé peut réclamer que le palet soit remis en jeu par un engagement à l'endroit où il se trouvait avant que la faute fut commise.

Art. 20. — Un joueur, mis hors de jeu pour un motif quelconque sauf en cas de blessure, ne peut être remplacé dans son équipe pendant que dure la reprise.

Art. 21. — Les décisions de l'arbitre sont sans appel.

Art. 22. — Un tiers arbitre est placé derrière chaque but: il a pour fonction unique de juger si le palet est entré conformément aux règles du jeu.

Art. 23. — En cas de contestation de la décision des arbitres, seuls les capitaines peuvent lever la main pour signifier qu'ils ont l'intention de déposer une réclamation après la partie.

ATHLÉTISME

FOOTBALL ASSOCIATION

Lyon-Olympique (2) bat Union Sportive Lyonnaise (2)

Une très intéressante partie d'entraînement s'est jouée hier, aux Charmilles, entre les équipes secondes du L.-O. et de l'U.S.L. Le L.-O. a assez difficilement gardé le meilleur par deux buts à un.

Dans la 1re mi-temps le L.-O. est désavantagé par le vent, aussi son adversaire en profite pour attaquer; plusieurs goals sont manqués de peu. Enfin, après 20 minutes d'un jeu assez vif, et sur un corner, l'U.S.L. marque le premier but.

Le jeu continue sans grande précision de part et d'autre et, après un cafoillage devant les buts de l'U.S.L., le L.-O. égalise. La mi-temps est sifflée peu après.

A la reprise, c'est au tour du L.-O. d'attaquer, mais la défense de l'U.S.L. est assez sûre. Cependant le L.-O. marque encore un but, et le jeu continue ensuite assez dur, jusqu'à la fin, sifflée par M. Souvaneau, qui a arbitré à la satisfaction de tous.

Lyon-Olympique. — But: Cénael (cap.); arrières: Dufrène et César; demis: Coridin, Battlin, Galli; avant: Giroudon, Autin, Rohner, Méru, Pulliat.

Union Sportive Lyonnaise. — But: Clerc; arrières: Auban, Gonnat, demis: Gaiquier, Brosse, Dufour; avant: Sallière, Flageolet, Vial, Bouquier (cap.), Chiesa.

Le match qui devait mettre aux prises Lyon-Olympique (1) et l'Union Sportive Lyonnaise (1) hier, route d'Heyrieu, n'a pu se disputer, 4 joueurs seulement de l'U.S.L. s'étant présentés sur le terrain.

Notre Feuilleton

Nos lecteurs désirant les 10 feuilles restantes pour aujourd'hui des: AVENTURES MIRIFIQUES DE JACQUES LENTRAINE, par l'écrivain de Dieu, peuvent les demander au Bureau du Journal, 34, rue Tupin.

Automobiles Luc Court Moteurs de 8 à 60 Chevaux Attelages Automobiles. — Carburateurs brevetés



